

OCCITANIE

Marseille, le 17/10/2018

Information sur l'absence d'avis

de la mission régional d'autorité environnementale

de la région Occitanie

sur le PLU arrêté de la commune de Sauveterre (30)

n°saisine : 2018-6500 n°MRAe : 2018AO82

Par courrier daté du 03 juillet reçu par la DREAL le 09 juillet 2018, la commune de Sauveterre a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet PLU arrêté de la commune de Sauveterre (30) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 09 octobre 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).